

**Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac**  
**Réponses du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) aux questions**  
**complémentaires de la commission – DQ18**

**1. En ce qui a trait de la portion du chemin du Moulin-à-Baude reliant la route 138 au parc national proposé :**

**a) Quels sont les éléments et les caractéristiques qui justifient le choix de la classification fonctionnelle de ce chemin pour en faire une route collectrice?**

Réponse : La classification collectrice étant le plus petit gabarit de route normée, celle-ci a été appliquée puisqu'il s'agit d'une route donnant accès à un parc fédéral ou provincial.

**b) Quels sont les critères qui justifient l'asphaltage de la chaussée et de la bande cyclable?**

Réponse : Les routes menant à des parcs sont généralement asphaltées, ce qui en facilite d'ailleurs l'entretien. De plus, cette route est également visée pour devenir la Route verte, qui nécessite un revêtement de qualité dur et uniforme afin de permettre le roulement de tout genre de vélo, donc l'asphaltage de la piste (dans ce cas-ci les accotements).